De 1870 à 1914

28 août 1870:

Installation du conseil municipal et prestation de serment à l'Empereur. Nomination des membres de la garde nationale sédentaire.

16 avril 1871:

Refus de l'imposition pour les gardes mobilisés. Vu que la commune a déjà été rudement éprouvée par les réquisitions écrasantes de l'armée allemande (première séance où il est fait état de la République Française).

14 mai 1871:

Installation du conseil municipal qui sera le premier sous la République : Maire Pineau Jacques.

11 février 1872 :

Nomination d'un cantonnier pour la petite vicinalité, pendant quatre mois.

21 juillet 1872:

Proposition afin de créer une école au hameau de la Croix-Champagne. Le conseil après examen de la situation financière de la commune décide que la direction de cette école ne peut-être confiée qu'à des religieuses et il fixe son choix sur celles de Briouze ou de la Providence d'Alençon.

1er septembre 1872:

Approbation du bail de la maison d'école des Chemins-Verts.

9 novembre 1873 :

Avis du conseil municipal sur le tracé de la ligne de chemin de fer de Saint-Calais à Authon passant par Vibraye et Montmirail, demande instamment l'installation d'une gare placée sur le territoire de Gréez au point le plus rapproché du bourg.

15 février 1874 :

Avis du conseil sur le rapport de M. l'Agent Voyer : litige sur les chemins ruraux :

- --1er chemin nº20 dit de la prairie de Ravat : il y a lieu de le maintenir ainsi que :
- --2éme chemin n° 23 dit de Gréez à la Bretonnière, à la Maigretière par le carrefour du Gué Boussault aboutissant au chemin n°1 vers la Moineri e :-- 3ème chemin n° 25 dit de la Moinerie au Moulin de la Pinellière (classement de 1826 sous la direction de M. de Saulty, Maire et propriétaire de la dite parcelle où passe le chemin n° 25) :-- 4ème chemin n° 42 dit du Bas-Bourg au Champ du Marais : il y a lieu de le considérer comme chemin privé

21 octobre 1874 :

Délibération sur le tracé du chemin 88 (atelier de Saint-Antoine)

Le 28 novembre 1874 :

Emploi de bons de liquidation de 150 francs, appartenant à la commune (indemnité Prussienne) à employer au profit d'achat de mobilier scolaire.

14 février 1875 :

Délibération sur le tracé du chemin N°1 et alignem ent de la traversée du bourg ; prolongement du chemin N°1 de la Ferté à la Bazoche, effectué jusqu'au chemin des Quatre vents. Il a été dressé deux projets, l'un par les Bois Monforts et l'autre par les Hulotières.

1er avril 1875:

Fixation de quelques points pour la direction à donner au chemin vicinal N°1 (partie comprise entre le bourg et la Croix-Champagne, afin d'éviter les côtes du Tertre et du Bas-bourg, qui sont impraticables). Demande de deux tracés : l'un partant du bourg par le Perrin, le Gué-Boussault passant auprès de la Bretonnière, la Monière et aboutissant au N°88, l'autre du bourg au Gué-Boussault, passant par la Gadelière, par, ou près les Boissières, venant aboutir à la Croix-Champagne.

27 juin 1875:

Priorité est donnée de faire le chemin N7 de la Motte-Cerise ; Théligny ayant terminé son atelier du Chêne-Creux

Le 7 août 1875:

Demande d'un marché dans le bourg de Gréez, chaque dimanche, pourrait procurer bien des avantages à la population agglomérée, qui est presque entièrement ouvrière et très éloignée de grands marchés.

12 septembre 1875:

Installation de Monsieur Delorme, instituteur. Règlement pour les concessions de terrains dans le cimetière : Concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires à quinze ans qui ne sont pas renouvelables. Le prix des concessions sera réparti à savoir : deux tiers au profit de la commune et un tiers pour les pauvres. A cette date la population était de 1390 habitants.

13 août 1876 :

Tracé définitif du projet de construction du chemin N^{\alpha}, partant de la place de l'église et passant au-dessus de la Roche. Pour créer ce chemin le conseil municipal se heurta aux propriétaires ; des expropriations eurent lieu. Ce projet fut définitivement adopté par l'autorité préfectorale et délibérée au C.M. le 12 Mai 1877.

8 novembre 1876:

Première délibération où il est fait état du paiement d'un secrétaire de mairie pour la fixation de ses honoraires à l'occasion des travaux de recensement.

10 novembre 1877 :

Assurance des bâtiments communaux à la Nationale et rejet du projet de chemin d'intérêt commun de Champrond à Théligny.

3 novembre 1878:

Le C.M. accepte la demande d'autorisation de créer une assemblée à Lavaré à Saint-Hubert.

2 Mars 1879:

Demande d'expropriation pour la construction du chemin vicinal N1 de Gréez à la Bazoche

10 mai 1880:

Monsieur le Maire rappelle que pendant l'hiver une partie de la charpente du Presbytère s'est effondrée et que sur l'avis du conseil municipal il a été procédé immédiatement aux réparations. Il y a également le mur du jardin du Presbytère qui borde le chemin de grandes communications N³ qui tombe en ruines, il peut causer de graves accidents et la reconstruction très urgente est demandée par tous les habitants.

22 Juin 1880 :

Demande de classement d'un chemin de Gréez à Lamnay. La partie à construire d'une longueur de quatre kilomètres pourra nécessité une dépense de seize mille francs. La commune demande à l'administration une subvention extraordinaire en 1881 pour la construction de ses chemins communaux.

9 juillet 1880:

Création de la fête du 14 juillet pour répondre aux vœux du gouvernement qui a institué une fête nationale et qui désire qu'elle soit célébrée avec solennité. Vote d'une somme de 120 francs pour la célébration de la fête nationale : distribution de pain aux pauvres et divertissements publics.

14 novembre 1880:

Classement du chemin de Gréez à Lamnay, avec acceptation d'un prêt de 5000 francs offert par les riverains. Le Président informe le conseil que tous les propriétaires consentent à céder leurs terrains gratuitement. Enfin la commune de Saint-Jean-des-Echelles a été consultée pour la partie à construire sur son territoire, afin de déboucher cette ligne sur le chemin de grande communication N°25. La commune de Saint-Jean désire vivement la construction de ce chemin et doit demander très prochainement le classement de la partie la concernant.

13 février 1881:

Décision du curage de la Braye, cette opération n'ayant pas été effectuée depuis 5 ans ;

3 avril 1881:

Le C.M. reconnaît l'utilité d'une boîte aux lettres dans la contrée des chemins verts dont 3 à 400 habitants sont à une distance de 10 à 12 kms du chef-lieu de la commune. Ils demandent que M. le Directeur des Postes du département, qu'il veuille bien autoriser l'établissement d'une boîte aux lettres à la Croix-Champagne.

12 mai 1881:

Le cantonnier de la petite vicinalité et son auxiliaire seront employés durant 14 mois et leur salaire est fixé à 53 francs par mois pour le cantonnier et 46 francs pour son auxiliaire.

19 octobre 1881:

Avis sur l'établissement des stations du chemin de fer de Connerré à Courtalain. Le C.M. regrette vivement que la direction vers Authon ou la Bazoche n'ait pas été retenue, ce qui aurait permis l'établissement d'une station entre Gréez et Montmirail. Considérant que l'établissement d'une gare entre Montmirail et Melleray c'est-à-dire à plus de 6 kms de Gréez ne favorise en aucune façon cette commune, n'émet aucun avis à ce sujet.

9 mai 1882:

Avis favorable du conseil sur le changement de jours de l'assemblée de Théligny fixée le dernier dimanche de Juillet: ait lieu le dimanche qui suit la fête de l'ascension.

11 Février 1883:

Le C.M. reconnaît l'urgence de la construction d'un préau couvert et d'une buanderie dans la cour de l'école des garçons ; considère que la construction d'un préau couvert est de la plus grande nécessité pour mettre les élèves à l'abri lorsqu'il pleut pendant les récréations. Les nouveaux programmes scolaires mettant la gymnastique au nombre des matières obligatoires, un préau couvert est nécessaire pour la suspension des agrès. Le C.M. fait observer à M. le Préfet que depuis 1856, époque de la construction des écoles, la commune n'a jamais eu de subvention pour l'entretien de ses locaux scolaires. Il le prie de vouloir bien lui faire obtenir une subvention de 2300 francs.

Le C.M. renouvelle sa demande de classement d'un chemin N® de Gréez à Lamnay ; il accepte la somme de 1000 francs offerte par M. Chardon et vote un emprunt de 3000 francs. Il prie M. le Préfet de vouloir bien inviter la commune de Saint-Jean-des-Echelles à construire la partie du chemin située à la limite de Gréez et le chemin de grandes communications N°25 qui n'est du reste, qu'un élargissement d'un chemin rural.

Dans le cas de refus de la commune de Saint-Jean de construire la partie du chemin située sur son territoire, ou au moins de prendre l'entretien à sa charge, la commune de Gréez s'engage à faire cette partie de chemin à ses frais.

22 mars 1885:

Demande d'aliénation d'arbres, vente au profit des pauvres et demande autorisation de créer un bureau de bienfaisance.

2 aout 1885:

Afin de répondre aux vues du gouvernement, le C.M. vote une somme de 50 francs destinée à l'achat de 25 fusils scolaire. Après examens des différents types reçus, reconnaît comme très supérieur le fusil à culasse mobile de la maison Herrard-Bender d'Argenteuil.

30 avril 1886:

Vœu pour que des études soient faites pour l'exécution d'une ligne d'intérêt local de tramway à vapeur de Montmirail au Mans.

11 décembre 1887 :

Le C.M. approuve les heures d'ouverture du bureau de poste de Montmirail les dimanches et fêtes.

4 Novembre 1888 :

Le C.M. demande le passage de la voiture publique de Montmirail à Gréez.

22 octobre 1889:

Projet de construction d'un pont métallique sur la rivière la Braye près de la Motte (chemin N°1) et le projet de réfection d'une partie du chemin N°8 et réparation du pont métallique établi sur la Braye, près la Mairie, sur le dit chemin ; travaux nécessités par les dégâts causés par l'inondation du mois de Juin 1889.

20 mai 1891:

Demande pour qu'il soit pris en considération le classement d'un tramway de Mamers à Montmirail, passant par Gréez ; commune la plus commerçante du canton.

2 août 1891:

Demande de reconnaissance des chemins ruraux (37 dénombrés).

10 janvier 1892 :

Avis très favorable du chemin de fer local de la Ferté-Bernard à Montmirail ; tracé sur le territoire de Gréez dans les conditions les plus favorables et considérant que l'emplacement de la station de Gréez à peu de distance du centre du bourg, sur la route de Gréez à Montmirail et en face le chemin de Gréez à Lamnay a été surtout très habillement choisi, donnera de très grandes facilités d'accès pour le commerce si actif de la localité.

28 juin 1894:

Les fondations de l'église ont été mises à nu et peu à peu ces fondations se sont désagrégées sous l'action des eaux, sur le pourtour de l'église bordant le chemin N°1 et à plusieurs reprises des pierres de taille d'une certaine grosseur sont tombées d'une hauteur de 10 à 12 mètres, causant ainsi un véritable danger pour la circulation. Le C.M. considère que des travaux de réparation s'imposent et doivent être exécutés dans les plus brefs délais.

16 juin 1895:

Le C.M. donne son approbation pour construire un lavoir public, demandé avec insistance depuis longtemps par la population.

27 juin 1897 :

Demande d'un second débit de tabac à Gréez-sur-Roc dans la partie de la commune dite : les Chemins Verts.

30 juillet 1898:

Projet de construction d'un chemin, d'une partie comprise entre le chemin vicinal N°1 et la ferme du Noliot ; demande de prolongement du chemin en cause jusqu'au chemin d'intérêt commun N°88 (Montmirail Soizé) soit dans la direction de Moulinbert ou de la Charonière.

10 mars 1899:

Monsieur le Président donne lecture au C.M d'une lettre de M. le trésorier de la fabrique, par laquelle il fait connaître au nom du bureau des Marguilliers, que par suite de la tempête qui s'est déchaînée sur tout le pays au mois de Janvier, des dégâts sérieux se sont produits sur une partie notable de la toiture de l'église de Gréez, le C.M. considère qu'il y a urgence de procéder aux réparations des dégâts causés par la tempête et de terminer les travaux de restauration ; demande à M. le Préfet de vouloir bien accorder à la commune une subvention de secours, pour fin de travaux.

29 octobre 1899:

Le C.M. considérant que la commune de Gréez, d'une population de 1308 habitants, est la plus importante au point de vue commerciale, ainsi que le prouve de nombreuses correspondances distribuées dans la commune et dont le nombre s'élève en moyenne de 250 à 300 par jour, le C.M. à l'unanimité sollicite de M. le Ministre des Postes Télégraphe la création, le plus tôt possible, d'un bureau de poste au chef lieu de la commune de Gréez; prend l'engagement suivant:

1^{er} : fournitures gratuites pendant 18 ans du local nécessaire au fonctionnement du service et au logement du titulaire.

2eme : achat d'un indicateur système Thierry.

3^{ème} : remise le cas échéant du service télégraphique municipal aux mains du receveur des postes le jour de l'ouverture du nouveau bureau.

Même séance : demande de création d'un 2ème débit de tabac à Gréez, dans la partie de la commune dite des Chemins Verts.

11 janvier 1900 :

A l'unanimité le C.M. sollicite du conseil de la direction de la caisse d'épargne de Mamers la création d'une succursale au chef lieu de la commune de Gréez.

21 février 1900:

Au C.M. lecture d'une délibération du conseil des Directeurs de la caisse d'épargne de Mamers en date du 27 Janvier dernier qui a décidé l'établissement d'une succursale à Gréez-sur-Roc et arrête le règlement qui suit etc etc Le Président invite le C.M. à voter ce règlement.

Lecture d'une lettre de M. le Préfet de laquelle il résulte qu'un projet de réseau téléphonique départemental, sera soumis au Conseil Général . Après délibération le C.M. décide le rattachement de la commune au réseau téléphonique départemental

22 avril 1900:

Sur proposition des Postes et Télégraphes, le C.M. accepte l'établissement d'un facteur-receveur au chef lieu de la commune de Gréez.

15 août 1900:

Vœu pour qu'il soit donné suite au projet de construction de la ligne de tramway de la Ferté-Bernard à Montmirail .

15 Janvier 1901:

Demande pour qu'il soit créé le plus tôt possible, un bureau télégraphique municipal dans la commune de Gréez.

7 février 1901 :

Demande de subvention pour l'installation du fil télégraphique reliant Gréez à Montmirail.

8 avril 1901:

Demande de classement du chemin vicinal N°1 en chem in d'intérêt commun du département.

17 mai 1902:

Demande de dépôt de papier timbré au bureau de tabac.

Acceptation du nouveau tracé du tramway avec nouvel emplacement de la station de Gréez placée auprès du chef lieu de la commune.

16 novembre 1902:

Le C.M. considérant que le chemin N^2 n'a jamais ét é achevé et que sur une longueur de 150 mètres, il faut aller dans le lit de la rivière pour arriver au bourg : Le C.M. demande à l'unanimité que le service vicinal procède à brève délai à l'étude du projet de construction du chemin vicinal N^2 dans la partie avoisinant le bas bourg . Dans la séance du 22 février 1903 demande de prolongement jusqu'au Grand Yvry.

16 juillet 1903

Vote de la somme nécessaire pour la construction du chemin vicinal ordinaire n°2, entre le Bas-Bourg et Yvry, sur une longueur de 471 mètres

21 février 1904 :

Demande de construction du chemin N22 de Gréez à Saint-Antoine.

31 mai 1904 :

(<u>Remarque</u>: une subvention pour la retraite des cantonniers!!!jamais je n'ai trouvé d'indemnités pour le secrétariat, ni les lieux de délibération!!! jusqu'à ce jour aucune indication sur l'emplacement de la mairie!!!)

Même séance : enquête d'intérêt public sur l'avant projet du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite, de la Ferté-Bernard à Montmirail, traversant la commune de Gréez. Avis favorable du C.M., considérant que la station de Gréez placée au plus près du chef lieu de la commune, répond aux besoins de la population pour faciliter des transactions.

18 septembre 1904:

Le C.M. considérant l'avancement des travaux du chemin vicinal ordinaire N^o2, atelier du Bas-Bourg, estime qu'il y a lieu de procéder au paiement des indemnités.

2 avril 1905:

Première adjudication infructueuse des travaux de construction du chemin rural Nº22 (atelier du Tertre). En second lieu a été adjugée à M. Bourdin, tâcheron à Melleray.

15 juillet 1905 :

Sur proposition du Préfet le C.M. décide le rattachement de Gréez au réseau départemental téléphonique, second réseau. Le réseau sera construit aux frais de la commune et remboursé par l'état sur les recettes de l'année, jusqu'à complet remboursement.

29 août 1905 :

Situation des écoles communales. L'école des garçons pendant l'année 1904 -1905 a accueilli 75 élèves pour un seul maître ; à l'école des filles, situation identique, il y a une moyenne de 60 élèves. En outre, avant laïcisation, il y avait 2 maîtresses et 2 classes distinctes. Ni l'une ni l'autre des 2 classes existantes ne sauraient contenir toutes les élèves qui fréquentent l'école.

Il est proposé au Conseil de demander la création d'un poste d'instituteur adjoint à l'école des garçons et un poste d'institutrice adjointe à l'école des filles.

Les locaux actuels de l'école des filles permettent la création d'une classe sans construction nouvelle. Une salle de classe sera construite attenant à l'école des garçons.

18 mars 1906:

Projet d'agrandissement de l'école des garçons, comprenant la construction d'une classe nouvelle et d'un logement pour l'instituteur adjoint, marié : dépenses prévues 7585 francs.

8 juillet 1906:

Adoption du tracé définitif du tramway, avec nouvel emplacement de la gare sur un emplacement plat, situé à l'emplacement du bourg, faciliterait le transport de leurs marchandises aux nombreux industriels et marchands de la localité, et donnerait ainsi satisfaction à toute la population.

7 mars 1907:

Monsieur le Président donne lecture au C.M. des circulaires préfectorales, en date du 6 /12 / 1906 et 25 /01 /1907, relatives à la séparation des églises et de l'état et attire particulièrement l'attention du conseil sur la partie qui concerne la reprise des presbytères et l'invite à vouloir bien prendre une décision sur cette question. Le C.M. sollicite de l'administration supérieure l'autorisation de procéder à l'aliénation de la partie du jardin du presbytère situé sur la rue afin de permettre d'y construire des maisons d'habitation. A la majorité, le C.M. décide de laisser le presbytère, ses dépendances, moins un hangar et une partie du jardin à disposition du desservant un loyer annuel de 5 francs nota (ce loyer sera relevé à 10 francs après avis préfectoral du 24 mars).

14 avril 1907:

Le C.M. considérant que les travaux d'agrandissement de l'école des garçons sont d'une extrême urgence, puisque la seconde classe comprenant 50 élèves, doit se tenir dans le local de la mairie empêchant ainsi le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Considérant que les travaux exécutés cette année à l'école des filles et autres bâtiments communaux ont nécessité des sommes importantes, que les ressources communales sont complètement épuisées et que la situation financière ne permet pas de recourir à l'impôt : demande avec insistance à M. le Préfet de vouloir bien intercéder auprès du ministre pour obtenir une subvention de l'état en 1907.

14 mai 1907 :

Location du presbytère : refus de M. le desservant d'accepter les conditions proposées. Le C .M. en présence du refus du desservant de louer le presbytère à ces conditions, décide d'installer la seconde classe de l'école des garçons dans une des salles du presbytère et met en demeure M. le Desservant de quitter ce local au plus tard le 20 mai courant à midi. <u>(Une partie du presbytère sera louée au curé Lefert le 16 février 1908)</u>

4 août 1907 :

Demande d'une installation d'une école mixte dans la contrée des Chemins Verts : le C.M. tout en reconnaissant l'utilité de cette école décide qu'il y a lieu de surseoir à la demande des habitants pendant la construction de la seconde classe des garçons.

Juin 1908:

Suite à un avis favorable du C.M. du 4 août 1907, le Président fait part de pourparlers avec M. Chevalier, propriétaire d'une maison au hameau de la Croix-Champagne. Le C.M. vote un avis favorable et s'engage à voter les fonds nécessaires.

22 septembre 1908 :

Le Maire expose au conseil qu'il serait possible d'acheter la maison de M. Chevalier pour y installer une école mixte, pour la somme de 10.000 francs et que l'installation d'une école mixte s'impose absolument à la Croix-Champagne.

31 janvier 1909:

Avis du conseil sur le nombre et l'emplacement des gares et stations du chemin de fer d'intérêt local de la Ferté-Bernard à Montmirail.

28 février 1909:

M. le Président soumet au conseil toutes les pièces concernant l'acquisition et l'appropriation d'une école mixte à la Croix-Champagne.

14 mars 1909:

M. le Président donne lecture au conseil du bail qu'il a l'intention de conclure avec M. le Directeur des Postes et Télégraphes dans le but d'installer dans une partie vacante du presbytère le bureau des Postes et Télégraphes de Gréez. Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que le dit local convient très bien pour l'installation du bureau de Poste, que le loyer de cet immeuble procure à la commune une sérieuse ressource, accepte le dit bail

4 septembre 1909 :

Le Président invite le C.M. à présenter un sous caissier pour remplacer M. Delorme décédé. Le conseil après en avoir délibéré propose comme sous caissier M. Gervaiseau Auguste, instituteur à Gréez.

3 avril 1910 :

Acceptation de la proposition du ministre des travaux publics, en date du 10 /01 /1910, concernant la conversion en recette simple des postes de troisième classe, l'établissement de facteurs receveurs de Gréez-sur-Roc.

26 avril 1910:

Projet de vente de 57 peupliers suisses plantés le long du chemin de grande communication n°3, gênants pour la construction du tramway, déjà commencé à quelques mètres de ces arbres.

10 juillet 1910:

Création d'un bureau de bienfaisance, alimenté par l'attribution des biens ecclésiastiques ayant appartenu à la Fabrique et achat de 4 cartes de la Sarthe par Crétois et Renard.

16 février 1911:

Le Président expose au C.M. que, par suite de la construction du tramway, le chemin vicinal présente maintenant un détour si brusque auprès du cimetière qu'il rend ce passage dangereux, presque impossible pour un attelage de plusieurs chevaux. Le conseil demande à la Cie du tramway de rapprocher de quelques mètres du cimetière la partie du chemin vicinal nouvellement construite, au-dessus de la ligne du tramway, ce qui rendrait le détour beaucoup plus facile à un endroit où la pente est d'ailleurs très rapide.

10 février 1911:

Chemin du cimetière : le conseil après en avoir délibéré, considérant que le dit chemin est sans utilité pour les habitants, qu'il nuit même au commerce du bourg, décide de l'abandonner au département, à condition toute fois que le vide existant actuellement auprès du passage à niveau du cimetière soit comblé par le service de construction du tramway.

4 mai 1912:

Le conseil émet un avis favorable à la suppression du courrier de 11 heures les dimanches et jours de fête, permettrait le repos hebdomadaire au receveur.

4 août 1912 :

Avis favorable pour la création de trois nouvelles foires à Vibraye ; ne pourront que favoriser le développement du commerce et de l'agriculture.

6 octobre 1913:

Le Président prie le conseil d'examiner la suite à donner à la demande qui lui a été soumise par l'Omnium Français d'électricité, en vue d'obtenir une concession de distribution d'énergie électrique de la commune.

Nota : l'on voit apparaître le service des retraites ouvrières et paysannes.

1914 : rien sur la guerre.